

Article 4 : **ampliation** du présent arrêté sera transmise :

- A Monsieur le Président de l'association Saint-Just moto loisirs et affiché pour information.

Fait à Beurières, le 9 septembre 2024

La Maire



Laurence FINAND GEORGE

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Clermont Ferrand dans les deux mois à compter de sa notification